LIMITES DE ZONE

ACCÈS OU LIAISON AUTOMOBILE À METTRE EN PLACE

ACCÈS OU LIAISON PÉDESTRE À METTRE EN PLACE

CHEMINS À CRÉER OU À CONSERVER

ESPACES BOISÉS CLASSÉS

PLANTATIONS À RÉALISER

NOTA : Les accès et voies à travers les ESPACES BOISÉS CLASSÉS ou PLANTATIONS À RÉALISER sont autorisés. Les symboles sont figuratifs.

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS (ER)
au profit de la commune :

ER1 : Liaison piétonne entre le CR du Bois et le chemin de Halage, en limite communale avec Hebecrevon .....125ml x 5m
ER2 : Rétablissement de la continuité du CR du Bois .....110ml x 5m
ER3 : *Supprimé lors de la Modification N°4*
ER4 : Voie inter-quartiers entre la Rue de Villechien et la Rue de Savoie .....8100 m²
ER5 : Liaison piétonne entre le chemin de Halage et la rue de Savoie .....580ml x 5m
ER6 : Liaison piétonne entre le chemin de l'étang et l'avenue Sainte Marie .....250ml x 5m
ER7 : Aménagement de la section nord de l'avenue Sainte Marie ..... 5000 m²
ER8 : *Supprimé lors de la Modification N°4*
ER9 : Liaison piétonne entre L'ER5 (chemin de l'étang) et la Paliére .....650ml x 5m
ER10 : Réalisation de logements sociaux et aménagement de carrefour Rue Rue G. Michel .....20 000 m²
ER11: Aménagement de carrefour Rue G. Michel .....200 m²
ER12 : Elargissement de la Rue de la Chapelle (RD149) .....410ml x 5m
ER13 : Création d'un chemin pédestre en bordure de la Vire .....550ml x 5m
ER14 : Création d'une liaison piétonne entre la Rue du Bosq et le chemin qui borde la Vire .....210 ml x 5m
ER15 : Aménagement du chemin de la Fouquelinière 1875 m2
ER16 : Aménagement du chemin de la Fouquelinière 350 m2

au profit du conseil général de la Manche :

ER17 : Aménagement du carrefour RD972/ chemin de la Fouquelinière .....3 500 m²

SECTEUR DE CURETAGE (ART R123-11f)
secteur dans lequel la délivrance de PC est subordonnée à la démolition de tout ou partie des constructions existantes

ZONE DE BRUIT :
Arrêté préfectoral du 8 février 1999

ZONE DE RISQUE INDUSTRIEL "Z2" :
Au titre de l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2002 concernant la SOCIÉTÉ E.F.N.L. sur SAINT-LÔ.

ZONE INONDABLE :
> source : Plan de Prévention du Risque d'Inondation de la VIRE

SITES D'EXPLOITATION AGRICOLE

Siège péronne

Siège pouvant connaître des mutations à échéance du PLU

AGNEAUX
DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

POS initial approuvé le ..... 18.11 /1977
RÉVISION N° 1 approuvée le ..... 29.06 /1984
RÉVISION N° 2 approuvée le ..... 05.04 /1993
RÉVISION N° 3 approuvée le ..... 29.06 /1998
Modification n° 1 ..... 26.10 /1999
Modification n° 2 ..... 27.06 /2000
Modification n° 3 ..... 15.01 /2001
Modification n° 4 ..... 29.01 /2004
Révision simplifiée n° 3A ..... 08.04 /2004

PLAN LOCAL D'URBANISME approuvé le ..... 22.12 /2005
Modification n° 1 ..... 24.05 /2007
Modification n° 2 ..... 03.07 /2008
Modification n° 3 ..... 17.06 /2011
Modification n° 4 ..... 27.09 /2012
Révision simplifiée n°1 ..... 27.09 /2012

AGNEAUX
Cité Art de Vivre

PLAN LOCAL D'URBANISME
Modification n°5 (procédure simplifiée)

APPROBATION

vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal
en date du :

LE MAIRE
Monsieur Alain MÉTRAL

3b - RÈGLEMENT GRAPHIQUE ..... éch. 1/ 5 000

AGENCE SCHNEIDER
Architectes Urbanistes
42 AVENUE DU 6 JUIN
BP 13030
14 017 CAEN CEDEX 2
T: 02 31 35 49 60
F : 02 31 35 49 61
florent.schneider@wanadoo.fr